



# LES NOUVELLES SYNDICALES

N° 49 OCTOBRE 2006

## **Edito :** Epargnés mais pas sauvés !!!

Cet été a été chaud, très chaud. Mistral a soufflé très fort la première quinzaine d'août, et pourtant c'est fin mai que le premier grand incendie s'est déclaré sur le plateau du Cengle. Certains de nos adhérents ont été durement touchés.

Et cependant le bilan de cet été est loin d'avoir été aussi dramatique que certaines années dont nous nous souvenons malheureusement encore.

De très nombreux départs de feu, encore trop, mais finalement peu de surfaces détruites, nous l'évoquons plus en détail dans les lignes qui suivent.

Nous avons entendu à la télévision certains pompiers dire que cette année la stratégie avait changé, tous les moyens auraient été mis en force au départ de chaque feu !!!

Faut-il penser que les autres années toutes les troupes n'étaient pas mobilisées sur chaque feu ???

Certes cette lapalissade semble une caricature, que nous avons du mal à prendre au sérieux !!!

Il y a peut être d'autres circonstances qu'il faut analyser: le contrôle du débroussaillage, la veille aérienne, les patrouilles de forestiers sapeurs et des CCFF...

L'expérience de cet été est certes encourageante, mais il ne faut pas baisser la garde.

Soyons militants auprès de nos voisins pour que l'entretien soit fait autour des maisons et des chemins, interpellons nos maires et nos élus pour que les PIDAF deviennent de plus en plus efficaces.

Pour ce qui concerne nos bois, je vous rappelle que la coopérative est là pour nous aider, pour susciter des regroupements de propriétaires, pour monter les dossiers de broyage de rémanents après coupes auprès du Conseil Général.

**N'oublions jamais que la meilleure des protections est la bonne gestion de nos forêts.**

Nous avons été épargnés, nous ne sommes pas sauvés.

le Président Gérard Gautier

## **Bienvenue:**

A Elisabeth Vérame, récente adhérente qui a accepté de travailler avec le CA et d'être déléguée de massif pour les Alpilles, avec Louis Arlot. Elle participe activement aux travaux des différentes commissions du PIDAF et du projet de Parc Régional.

Sa forêt de 13 hectares a été retenue comme projet pilote européen.

*L'actualité forestière nous conduit souvent à réagir dans l'urgence. Mais il y a une autre lecture possible de l'actualité, avec un recul permettant la mise en perspective, ou celle d'un œil extérieur, voire... décalé. C'est précisément ce que propose le nouveau billet d'humeur.*

*Il n'est pas le reflet de la politique de notre syndicat, encore moins celui de la Fédération. Il est une expression libre "à propos de..." qui grossira parfois le trait, le biaisera peut-être, caricaturera sans doute. Mais qu'il agite les neurones, et il aura atteint son but s'il libère nos énergies. Carte blanche à Sylvain.*

## **L'humeur du faune:**

Non ce n'est pas le yéti, ni le dahu, mais le feader (prononcez féadèr). Le connaissez-vous? Depuis fin juin tout le monde en parle - enfin presque - mais personne ne l'a vu. C'est le mutant du feoga, concocté par Bruxelles l'an dernier. Personne ici n'en avait entendu parler, et encore aujourd'hui personne ne connaît ses mensurations, mais chacun s'accorde à dire qu'il est ridiculement petit par rapport à son ancêtre. De plus, il paraît qu'en passant par Paris (qui était au courant), la horde s'est fait amputer sévèrement: les plus grands et les plus forts ont été réduits en captivité, confinés dans les chablis de la tempête de 1999. Les plus chanceux des adultes sont orientés au bénéfice du seul débardage. Restent les petits, qu'on a laissé s'égarer en régions. Bruxelles avait recommandé que les syndicats de forestiers soient conviés à leur éducation. Il n'en a rien été. Pour compenser, le ministère de l'agriculture a ouvert un forum sur Internet... en août. On attendait votre avis. Le saviez-vous?

Voilà, à présent c'est la rentrée. La concertation a eu lieu. La chasse peut ouvrir.

Sylvain

## **Le point de vue de l'ASL Cengle Sainte-Victoire: INCENDIES, INCENDIES, INCENDIES... QUE VOULONS NOUS?**

Le récent incendie du mardi 30 mai 2006, survenu sur le Sud de la barre du Cengle;

Plus de **150 ha calcinés** le long du CD 56C, extrémité Est de la commune de Saint-Antonin-sur-Bayon, au point de jonction des communes de Rousset et de Puyloubier,

Il s'est produit par les habituelles conditions météorologiques "optimales". A savoir; fort Mistral de nord-ouest avec rafales, et faible degré d'hygrométrie.

Ce nouveau sinistre vient de mettre, une fois de plus, **en totale évidence l'absolue vulnérabilité** qu'est ce poumon vert ceinturant tout le sud du massif de Sainte-Victoire.

### **UN APPEL OFFICIEL**

Ces lignes se veulent être **l'appel officiel lancé par tous les riverains résidents, et utilisateurs** des sites du Cengle et de Sainte-Victoire (propriétaires, locataires, agriculteurs, exploitants divers, chasseurs, promeneurs, écoles, ...).

Il s'adresse à tous les organismes concernés par la défense **ANTI-INCENDIE** de notre patrimoine forestier, tant public que privé.

Les traces physiques nombreuses du **drame d'août 1989** sont toujours présentes mais le souvenir collectif s'estompe toujours plus vite que les cicatrices du Cengle, et ce, 17 ans plus tard...

Aujourd'hui l'ASL Cengle-Sainte-Victoire en appelle **à la prise de position NETTE ET PRÉCISE DES DÉCIDEURS OFFICIELS** de la prévention et du combat contre le feu, quels qu'ils soient!

Le maquis, bien souvent contradictoire des différentes lois, décrets, réglementations, normes et autres spécifications ou recommandations, se révèle intense!

Ces législations, tant locales, départementales, régionales, nationales, qu'européennes, provoquent par groupes humains interposés, des confusions et des blocages de toutes sortes.

La nature (et le feu lui-même) n'attendra **JAMAIS** la "prochaine réunion", ni le consensus tant désiré...

Si le risque zéro n'existe pas, **les moyens se doivent d'être à la hauteur des dangers.**

C'est **ENTRE TOUS ET PAR TOUS** que la prévention réelle, systématique sur le terrain **doit enfin être mise en action et ... appliquée!**

A ce sujet, l'ASL Cengle Sainte-Victoire a depuis longtemps pris les devants, en exprimant l'impérieux désir de voir le plateau du Cengle, être enfin **desservi en eau agricole de la Société du Canal de Provence.**

Les réponses, strictement négatives à ce jour, amènent **LA** seule et unique question de fond:

- **Est-il plus "cher" de financer sur le Cengle, un plan hydrographique sérieux et opérationnel en cas d'incendie, lequel peut intervenir sur ce site tout au long de l'année...**

**OU**

- **Est-il plus "rentable" de refuser l'inéluctable, en payant en mortalité, vies humaines brisées, centaines voire milliers d'hectares ravagés? (sans compter les habitations, installations et biens totalement détruits?)**

Gageons qu'un **audit sérieux**, composé d'experts en différents types d'assurances, d'experts médicaux, de spécialistes des problèmes environnementaux et de toutes autres professions concernées par ce genre de catastrophes (juristes entre autres), saurait mettre les "décideurs" en face de la réflexion et du choix.

A tout ceci, rajoutons à la facture salée du coût du nettoyage du massif, le prix de la "reforestation" et au moins deux décades de paysages lunaires et dévastés...

### **QUE VOULONS-NOUS?**

**Se défendre, armés,**

**Ou**

**Attendre et se laisser incendier**

L'ASL CENGLE SAINTE-VICTOIRE

## **Feoga !!! Feader !!! PDRH !!!**

Lorsqu'est arrivée la circulaire de la Fédération nous alertant sur le PDRH, nous étions loin d'imaginer l'agitation qui allait suivre, en plein été! De quoi s'agissait-il? Une course à l'information s'est engagée, peu facile; une littérature ardue à digérer ensuite, peu compatible avec la langueur des chaleurs estivales...

Rappel: Le FEADER est le fond européen qui remplacera, à partir de 2007 le FEOGA. Celui-ci était la source des aides européennes que recevait la forêt privée.

Pour la préparation du FEADER, l'Union Européenne a fixé les objectifs (axes) et chaque pays devait les décliner en plan national et en programmes d'actions. Ceux-ci devaient être présentés fin septembre 2006.

Pour la France, l'enveloppe pour la période 2007-2013 s'élève à 8,5 Md € pour l'ensemble agriculture et forêt. Ceux-ci sont répartis en six plans respectivement pour le continent, la Corse et chacun des départements d'Outre Mer.

Le Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH), de 5 Md €, comporte deux parties: l'une est gérée au niveau national pour la mise en œuvre des politiques prioritaires; l'autre est répartie entre les régions qui, dans le cadre du plan stratégique national, proposent leurs propres actions.

Pour la partie nationale, l'État s'apprête à ne retenir que deux types de mesures concernant la forêt: la restauration des forêts victimes de la tempête de 1999 et la création d'infrastructures destinées à améliorer les conditions de sortie des bois. Ce projet, qui ne laisse plus de place aux plantations, est considéré comme inacceptable par les forestiers privés (fédération, union des coopératives,...) qui se sont mobilisés pour obtenir son inflexion plus favorable aux autres investissements.

Pour la partie régionale, le préfet a réuni les principaux acteurs le 18 juin en proposant une liste d'actions qu'ils étaient appelés à commenter et enrichir avant la fin du mois. Le CRPF, l'Union des communes forestières et l'ONF ont fait une réponse commune dès le 22 juin, assortie de propositions. Cette unanimité, obtenue en un temps record, montrerait à elle seule l'importance de l'enjeu ressenti par tous les partenaires. A ce jour, nous savons que ces propositions n'ont été que très partiellement retenues. En particulier, la politique de conventionnement que gouvernement et préfet ont largement prônée semble totalement oubliée...

Mais la mobilisation continue. Depuis notre conseil d'administration de juin, le Syndicat réunit les éléments d'information disponibles. A réception de l'alerte de la Fédération, nous avons pris contact avec nos partenaires et participé aux actions entreprises durant l'été. Une réunion extraordinaire du bureau, une séance de travail avec la coopérative et deux avec le CRPF ont permis d'analyser les mécanismes nouvelles qui se mettaient en place et l'incidence du projet de PDRH sur la gestion de notre forêt pour les années à venir.

La suite dépendra de la prise en compte finale de nos propositions, en toute solidarité avec nos collègues d'autres régions dont les priorités ne sont pas forcément identiques aux nôtres. Pétition, lettres aux parlementaires, demande d'audience au préfet sont autant de voies d'action d'ores et déjà en route.

Denis Revalor

### ***Dernière minute :***

Nous profitons de la publication des Nouvelles Syndicales pour joindre à cet envoi le courrier et la pétition concernant le PDRH (cf ci dessus).

La pétition est à nous renvoyer au plus tôt, nous devons répondre massivement afin de pouvoir contrer ces décisions gouvernementales. Certains d'entre vous ont déjà répondu à l'appel de la coopérative Provence Forêt, pour les autres ne tardez pas, la **Fédération Nationale a besoin de réunir dans cette pétition l'ensemble des Propriétaires Forestiers Privés.**

## Politique de Massif

Notre politique de massifs devrait commencer à porter ses fruits... Rappels :

Lors de l'AG du 01/04/06 à St Cannat, des candidats Délégués se sont fait connaître, sur la base d'un travail en binôme, et d'un maximum de 4 réunions par an.

Le 20/04/06, ces Délégués se sont réunis pour préciser leur rôle et mettre en place une organisation pour ce projet. En séance chaque Délégué a reçu les outils pour assurer sa fonction: le kit du délégué, qui comporte des imprimés particuliers et le classeur des espaces forestiers de notre Région, édité par PACA et l'OFME, avec son CD-ROM; chaque Délégué s'est trouvé aussi mis dans le circuit de diffusion des revues (notamment "Forêt Privée" publication commune des organismes de la forêt en PACA, et "Forêt de France" revue de notre Fédération).

Parallèlement, après une première lettre aux Maires dont l'impact avait été positif mais limité (4 réponses favorables), une lettre d'accréditation a été envoyée par le coordinateur à chaque responsable politique en charge des types d'opération que nous avons ciblé:

- les PIDAFs, maintenant Plans de Massifs;
- les Sites Natura 2000;
- les Chemins de randonnée du type PDIPR, avec le Conseil Général (contact pris, mais réflexion à mener sur le conventionnement et action à déclencher en décembre 2006, pour février 2007);
- puis par la suite: Parc Régional des Alpilles, Charte de l'Environnement du Pays d'Aix;

ceci pour les 15 Massifs où nous disposons de volontaires Délégués.

Aujourd'hui, nous n'avons pas de délégué dans les 9 massifs suivants: 01 MONTAGNETTE, 23 PLAN D'ORGON, 06 MASSIF DES ROQUES, 04 ST CHAMAS-LANÇON-LA FARE, 12 PONT DE RHAUD... mais un espoir... , 20 PAS DES LANCIERS, 11 GARLABAN, 09 ETANGS, 24 CALANQUES.

Nos partenaires ont accueilli cette démarche très favorablement et de nombreuses invitations nous sont déjà parvenues, auxquelles nous nous sommes efforcés de répondre par une présence constructive: 4 PIDAF du Pays d'Aix, ceux de la Côte Bleue, de la chaîne des Côtes et Trévaresse, du Montaignet, de l'Arbois, des Alpilles, du Pont de Rhaud, ... ; également 2 réunions NATURA 2000 pour l'Arbois et le Cap Canaille.

De chaque réunion, un mini-compte-rendu doit être établi (1 à 2 pages), et relu par le Bureau ou le CA. **Un effort reste à faire sur ce point essentiel: rédiger et envoyer au Coordinateur le CR.** C'est en effet le CR qui fait apparaître les questions de fond, auxquelles un Délégué doit pouvoir répondre en s'appuyant sur nos Orientations syndicales.

**C'est ce travail de fond que nous commencerons lors de la 2ème rencontre des Délégués, ce 18 Octobre 2006 à 16H 30, au Siège du syndicat, au Pavillon du Roi René à Valabre.**

Henri Heckenroth

Exemple de mini compte-rendu: le PIDAF du Montaignet, par G. Roubaud

Nous manquons encore de Délégués pour être représentés dans tous les massifs (voir ci-dessus). Les candidats sont les bienvenus, tout particulièrement à cette réunion; ils pourront recevoir leur kit...

(à défaut, merci d'appeler Henri Heckenroth au 04 42 21 14 48, de préférence le soir vers 20 h 30)

91D-07.2

**mini COMPTE-RENDU**

**Auteur :**  
G. ROUBAUD

**Nom réunion, Lieu, Date** - Réunion du Comité de Massif pour le PIDAF du Montaignet "Le Décision" Aix en Pca le 07/03/2006 14h30

**Organismes et personnes présents** → FICHES-CONTACTS  
M. J.P. BOUVET Vice Président de la C.P.A. chargé de la forêt et de l'espace rural  
M. COUDRON Maire adjoint du Com. de l'Arc (Aix)  
M. R. LAGIER Maire de Meyreuil  
M. CARDONAT Maire de Beau-Bail Aix  
M. DE FONGALLANT Maire de Luynes  
M. G. P. A. Technicien Forestier de la C.P.A. en charge du PIDAF  
M. A. de STORDEUR Président ASL du Montaignet  
+ 5 Représentants des Communes, 3 CPA, 1 DDAF. Au total 22 personnes

**Objet de la réunion (thème)**  
Bilan + Projet PIDAF

**Objectifs (pourquoi)**  
Informer les travaux réalisés ou prévus dans le cadre du PIDAF

**Documents utilisés**

**Temps forts**

- Présentation de l'état d'avancement des travaux programmés les années précédentes
- Etat des demandes de financement des travaux 2007
- Travaux prévus par les Services Forestiers: entretien des B.D.S des Eptes 103; 105; 106; 107; 206; 207
- M. F. HOPP Technicien Forestier de la C.P.A. est responsable de l'entretien des Citernes et des bornes DFCi
- Programme de restauration des Terres incendiées (08/2006): Abattage des Pins Brûlés / 80 ha
- Réactualisation des données d'information situées à l'intérieur du Massif du Montaignet sur lesquels figurent des cartes avec Décisions l'ensemble des Eptes PFCi. Elles étaient déjà prises (Présentation par G. P. A. des travaux prévus)

**Suites du travail & prochaine réunion**  
Réunion PIDAF: 20/06/07  
Réunion du Comité de rédaction des Documents d'Information du Public le lundi 02/10/06 à 14h30 "Le Décision" Aix en Pca (à confirmer)

**Enjeux / SPFS13 ?**

- Attention à ce qui va être écrit sur les permis d'information qui vont être placés aux entrées du Massif. Quel est la position du Syndicat concernant la circulation sur les pistes "DFCi" (Bistons, escaliers, charoux, motos, quads, 4x4...)?

## Activité fédérale

- La Fédération se réjouit de la présentation, par le gouvernement, du **Plan Global de Valorisation de la Biomasse**.

Celui-ci repose sur deux piliers:

- Un plan "biocombustibles";
- Un plan d'actions pour développer l'utilisation des matériaux, produits et dérivés chimiques renouvelables issus de la biomasse.

Dans ces deux projets, le bois a toute sa place.

Les forestiers privés, soucieux de la meilleure valorisation possible du bois tout en étant garants de la gestion durable de leurs forêts, se réjouissent de l'orientation ainsi prise. Ils sont prêts à contribuer activement à la maturation des ces plans, outils très importants pour valoriser le potentiel inexploité de la forêt française.

- **Alerte aux aides à l'investissement forestier**

La publication (bien tardive) du projet gouvernemental de PDRH a assombri l'été.

Les lignes de l'investissement forestier qui figurent dans le Plan de développement rural hexagonal ne comportent que deux articles: le reboisement après tempête et la voirie. Ce qui veut dire qu'il n'y aura plus d'investissement forestier dans le budget de l'État après 2010. *Lire aussi notre article "FEADER"*.

La fédération Forestiers privés de France appelle les forestiers à manifester leur désaccord en signant une pétition avant le 15 octobre 2006 (voir le site de la Fédération: [www.foretpriveefrancaise.com](http://www.foretpriveefrancaise.com)).

→ **Signalé!** *Lettre ouverte aux adhérents encartée dans ce numéro. Nous retourner la pétition au dos.*

- **La modification du code de l'urbanisme et le droit de préemption.**

Le code de l'urbanisme vient d'être modifié pour tenir compte des dispositions prévues par la loi d'aménagement rural.

L'une des conséquences porte sur le statut des espaces boisés en zone périurbaine. Sous certaines conditions, le propriétaire se verrait racheté ses parcelles comme en matière d'expropriation au seul motif d'assurer leur préservation... Les forestiers ne sont-ils pas mes meilleurs garants de celle-ci? Cette évolution dangereuse du droit de l'urbanisme mérite une analyse détaillée .

*Voilà trois sujets sensibles, sur lesquels nous reviendrons.*

## Dans les autres départements

**Carte postale de l'A.G. du Syndicat des propriétaires forestiers de l'Hérault du 14 septembre 2006.**

1. **Lutte contre le dentroctone:** une expérience a été réalisée sur 25 ha en effectuant un lâcher de rhizophages achetés en Belgique. Cette expérience aurait donné de bons résultats et va être reconduite en 2007.
2. Un exposé très intéressant sur **la filière bois-énergie** a été présenté par M. J. Michel Mivière, technicien employé par l'Association Bois-Energie 66 (adresse: Route du Col de Jean, 66500 MOSSET).  
  
Cette association mise en place et subventionnée par les pouvoirs publics organise la récolte, le stockage et la livraison de plaquettes de bois à partir de 3 plates-formes implantées dans le département.  
  
Aujourd'hui 25 installations (la plupart dans des collectivités) fonctionnent dans les Pyrénées Orientales.  
  
Il serait intéressant de se procurer le DVD qui a servi de support à cet exposé ou de demander l'intervention de M. Mivière.
3. **Pour le ramassage des rémanents et la récolte des taillis**, l'idée de fagoter ces produits et de les ramasser ensuite sur un site de stockage pour les broyer, a été évoquée.  
  
L'établissement RTE, issu d'EDF, transporte dans les lignes de 60.000 à 400.000 Volts. Elle est obligée de débroussailler et d'élaguer sous ses lignes toutes les années. Pour la mise au point d'une machine à fagoter, des subventions pourraient être obtenues en formulant une demande conjointe de plusieurs syndicats.  
  
D'après certains membres du conseil d'administration du Syndicat de l'Hérault, la RTE pourrait être partie prenante dans cette opération.
4. Le syndicat de l'Hérault a obtenu la **minoration des cotisations** versées au Syndicat Régional et National en invoquant la rentabilité quasiment nulle de la forêt méditerranéenne.

R. Pieulle

## **Commissions administratives**

Le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives a eu pour conséquence de redistribuer un certain nombre de postes occupés par les représentants de la forêt.

Suivant à la lettre le décret, le syndicat, organisation représentative de la forêt privée, est parfaitement fondé à revendiquer ce rôle dans plusieurs commissions, et à proposer au Préfet ses représentants. En particulier, nous avons noté que dans le cas de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, le CRPF siège en tant qu'établissement public et non comme représentant les forestiers eux-mêmes.

Le Préfet nomme les membres de chaque commission, suivant leurs qualités respectives. Ces membres sont nommés pour une durée de trois ans renouvelables.

La Fédération nous ayant alerté sur ces nouvelles dispositions, nous avons donc écrit au Préfet et en retour nous avons pu désigner, en liaison avec le CRPF, différents représentants dont vous trouverez les noms ci après.

Par ailleurs, le Conseil Général, désormais en charge de former la Commission Départementale d'Aménagement Foncier, a demandé que le président du syndicat y siège.

- Commission de la nature, des paysages et des sites :

*formation « de la nature » :	titulaire	Gérard Gautier
	suppléant	Lise Truphème
*formation « des sites et des paysages »	titulaire	Daniel Quilici
	suppléant	Gérard Gautier

- Commission de la chasse et de la faune sauvage	titulaire	Robert Pieulle
	suppléant	Joël Davico

- Commission des risques naturels majeurs en cours de composition

- Commission régionale de la Forêt et des produits forestiers en cours de composition

- Commission Départementale d'Aménagement Foncier	titulaire	Gérard Gautier
	suppléant	Denis Revalor

Par ailleurs, pour la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture, le syndicat n'est pas représenté mais la forêt privée l'est via le CRPF :

titulaire	Daniel Quilici
suppléants	Lise Truphème
suppléants	Gérard Gautier

Dans l'hypothèse où vous êtes concernés par un problème traité par l'une de ces commissions, n'hésitez pas à appeler le syndicat en nous communiquant le dossier, et nous ne manquerons pas de défendre les intérêts de la propriété forestière privée lors de ces commissions.

## **Accord commercial**

Grâce à notre administrateur Gérard Cadène, un accord commercial est intervenu avec la Société Nouvelle Loisirs Motoculture. Un accueil privilégié sera réservé aux membres de notre syndicat.

Pour toutes informations, téléphonez à :

Denis Revalor (04 42 50 27 35) ou Gérard Cadène (06 63 74 74 63 ou 04 42 24 96 33).

# **Fédération Nationale des Syndicats de Forestiers Privés**

## **communiqué de presse**

18 juillet 2006

La Coordination pour l'Adaptation des Loisirs Motorisés à l'Environnement communique :

Pour des vacances au calme...

Le coup d'envoi pour les vacances des juilletistes vient d'être donné! Pour le plus grand nombre de nos concitoyens, voici venu le temps de la décompression et de l'aspiration au calme pour un repos réparateur. La Coordination pour l'Adaptation des Loisirs Motorisés à l'Environnement (C.A.L.M.E.) rappelle à tous les vacanciers que pour cela la loi leur permet de bénéficier d'une nature calme et tranquille.

En effet, la loi du 3 janvier 1991 ne permet aux véhicules terrestres à moteur de circuler que sur des voies ouvertes à la circulation. Donc, en dehors de celles-là, le vacancier devrait profiter de la nature en étant au calme. Il s'agit en effet de l'un des critères prioritaires du touriste dans le choix de son séjour à la montagne ou à la campagne...

C'était malheureusement sans compter sur le développement des loisirs motorisés, notamment les quads (50.000 ventes en 2005) dont certains pratiquants souhaitent circuler partout, au mépris de la loi, des propriétaires, des autres usagers et de la dégradation portée aux milieux naturels et aux itinéraires.

Ces pratiquants arguent pour cela du principe constitutionnel de liberté de circulation, en omettant bien de préciser que la législation leur impose de rester sur les voies ouvertes à la circulation publique.

Conscient des nombreuses infractions à cette loi, le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable a rappelé aux préfets, par une circulaire du 6 septembre 2005, l'obligation du respect de la loi et le pouvoir de police complémentaire des maires et des préfets.

De nombreuses associations nationales, réunies au sein de la C.A.L.M.E., ont diffusé une pétition pour appuyer cette action. Cette pétition contrariait trop d'intérêts conjugués pour ne pas provoquer plusieurs vagues d'attentats sur la version électronique.

Lancée le 19 décembre 2005, elle a cependant réuni à ce jour plus de 180.000 signatures ! Elle sera encore diffusée jusqu'à l'automne.

C'est un réel succès qui conforte les organisations membres de la C.A.L.M.E. dans leur démarche au profit de tous.

Elles appellent instamment la «majorité silencieuse» à faire entendre sa voix par les voies pacifiques qui lui sont proposées. Signer et faire signer cette pétition est une opportunité et, parmi d'autres, un devoir civique. Plus que jamais.

Adresse de la pétition en ligne (attention, nouvelle adresse !):

<http://mountainwilderness.org/petitionlmen>

### **Qu'est-ce que la C.A.L.M.E. ?**

La C.A.L.M.E. est un rassemblement d'organisations nationales (acteurs ruraux, organisations environnementales, gestionnaires de milieux naturels, fédérations de randonneurs,...) qui ont décidé d'unir convictions, énergies et compétences au service d'une véritable maîtrise des pratiques de loisirs motorisés dans les espaces naturels.

\* Liste (évolutive) des organisations nationales de la C.A.L.M.E. :

Commission Internationale pour la Protection des Alpes – délégation française (CIPRA France)

Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres

Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France (FPNRF)

Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne (FFCAM)

Fédération Française de Camping-Caravanning (FFCC)

Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP)

Fédération Française Union Touristique les Amis de la Nature (FFUTAN)

Fédération Nationale des Communes Forestières de France (FNCF)

Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT)

Ferus

France Nature Environnement (FNE)

Forestiers privés de France (FPF)

Mountain Wilderness France (MW France)

Rivages de France

Région Verte : Elus et Amis de l'Ecologie

Réserves Naturelles de France (RNF)

WWF France

## **Ça s'est passé :**

Le 29 septembre la Communauté du Pays d'Aix nous a invités à une réunion du groupe technique de la Charte de l'Environnement du Pays d'Aix.

La communauté du Pays d'Aix a clairement affiché sa volonté de travailler avec les propriétaires forestiers privés. Ceci va tout a fait dans le sens de notre politique de massifs.

La réunion avait notamment pour objet de faire le bilan des actions en cours.

Chaque action a été présentée; une fiche technique en faisant la synthèse.

Nous avons pu avec le CRPF faire entendre la voie de la Forêt Privée dans une ambiance conviviale et cordiale.

Ainsi ont pu être évoqués: la création d'itinéraire vert (accord des propriétaires, conventions,...), les DFCl, le débroussaillage (recensement des travaux de la propriété privée), la gestion sylvicole, la reconquête des friches agricoles...

## **Rendez-vous**

**Le 21 Avril 2007, à notre assemblée générale qui se tiendra à Aureille.**

**Le thème retenu est cette année: "Propriété forestière et environnement réglementaire".**

**Natura 2000, PPRIF, PNR et PNN, Charte Forestière, PLU... sont autant de sigles qui sont chargés d'obligations et de contraintes pour le gestionnaire forestier.**

**Nous en profiterons pour inviter les différents protagonistes et maîtres d'œuvres de ces règlements.**

**Vous pourrez évoquer et débattre des milles et un tracas que nous causent ces procédures.**

**Nous pourrons à l'occasion de ces débats montrer notre détermination à être des partenaires actifs soucieux néanmoins de défendre nos intérêts et ceux de la forêt méditerranéenne.**

## **Les incendies 2006 dans les BdRh : quelques chiffres**

Le tout premier départ de feu de la saison 2006 s'est produit le 22 mars à Rognac où 50 mètres carrés de garrigues ont brûlé. Puis ce fut au tour de Meyrargues le 27 mars (0,1 ha), Coudoux le 2 Avril (2 ha), puis Rognes le 3 Avril (7 ha) ...

La sécheresse du printemps, puis la canicule de juillet, suivis des vents violents d'août nous ont fait craindre que soit dépassé le triste record de l'année 2005, au cours de laquelle 2.260 ha ont été brûlés à la suite de 198 départs de feux.

Heureusement, l'action de prévention, puis des moyens de surveillance et de lutte contre les incendies a permis de limiter ce chiffre à 372 ha, et ceci malgré les 194 départs de feux recensés par le service statistique «Prométhée».

Merci aux centaines de ces acteurs, vigies à poste fixe, forestiers-sapeurs, membres bénévoles des comités communaux contre les feux de forêts (C.C.F.F.), policiers, gendarmes et volontaires qui ont patrouillé sans relâche notre département, ainsi que pompiers, pilotes d'hélicoptères bombardiers d'eau, et pilotes de Canadair qui sont intervenus avec une rapidité remarquable.

Les principaux incendies de l'été 2006 ont débuté dans les communes suivantes: Marseille (Les Payans) le 19 mai (env. 25 ha), Orgon le 26 mai (20 ha), Rousset et Puyloubier le 30 mai (148 Ha), Fos-sur-Mer le 31 mai (23 ha), Peypin (Valdonne) le 22 juillet (17,8 ha ) puis de nouveau le 5 août (15 ha), et Lançon-de-Provence le 3 août (41 ha). De plus, environ 100 ha ont été brûlés à Trets par le grand incendie allumé accidentellement le 21 juillet à St-Zacharie, détruisant un total de 279 ha de bois et garrigues dans les départements du Var et des BdR.

Six de nos membres, dont une superficie totale de 125 ha a été détruite, nous ont fait parvenir copie des déclarations qu'ils avaient déposées auprès de la Gendarmerie ou du Procureur de la République ainsi qu'à GROUPAMA, conformément à la recommandation que nous avons publiée dans le n° 48 des Nouvelles Syndicales.

Nous suivons attentivement ces dossiers, espérant que les auteurs des incendies de 2006 seront identifiés, contrairement à ce qui s'est passé en 2005. Signalons cependant que, jusqu'à la date du 25/09/2006, un seul auteur des incendies mentionnés ci-dessus est connu: celui de l'incendie du 21 juillet à St-Zacharie, qui a stupidement allumé le feu en se servant d'une disquetteuse «crachant» des étincelles de métal en fusion.

Arnold de Stordeur